



Nantes, le 17 juin 1993

**Centre de Nantes**

Rue de l'île d'Yeu, boîte postale 1049, 44037 Nantes cedex 01  
Tél. 40 37 40 00 - Fax 40 37 40 01 - Téléx 711 196

**LABO DEL n° 75/93**

Monsieur l'Administrateur des Affaires  
Maritimes  
Chef du Quartier

85330 NOIRMOUTIER

Monsieur l'Administrateur,

Suite à votre demande d'avis du 27 mai dernier, concernant l'immersion du déblai de dragage du port de l'Herbaudière, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments suivants :

1/ Choix du site de rejet : IFREMER soutient que l'option "plateau de la Lambarde" est la meilleure vis-à-vis du risque pour l'environnement. Nous regrettons que ce choix n'ait pas été retenu, et pensons que la gestion à venir du port de l'Herbaudière (en fonctionnement selon l'état actuel, ou surtout après une éventuelle extension) devrait prendre en compte un tel coût de fonctionnement.

2/ L'absence de l'usage de la modélisation à faible maillage pour l'estimation de devenir du rejet dans l'anse de Luzan n'autorise pas de prédiction fine de ce devenir à proximité immédiate du lieu de rejet. Les résultats présentés font état de modèles concernant des secteurs très vastes du littoral qui ne prétendent pas être représentatifs de ce qui se passe en bordure d'estran.

Donc, si on peut à priori être rassuré quand au devenir d'une particule déjà dispersée et éloignée de la côte, on ne peut pas avoir de garantie sur la dispersion immédiate à proximité de l'émissaire. Néanmoins, le lieu de rejet choisi pour cette opération laisse présager une meilleure dispersion des sédiments que lors de l'opération précédente en 1985.

3/ Nous marquerons notre inquiétude quant au principe de l'émissaire lui-même.

Nous préconisons donc :

- un respect strict du niveau (-0,50 m au niveau des cartes marines) au débouché de l'émissaire ; nous pensons que l'Administration devra être à même de contrôler ce point ;
- une surveillance périodique, programmée, de l'état de l'émissaire, afin d'éviter les inconvénients rencontrés en 1985, voire plus récemment sur d'autres sites avec ce type d'installation.

4/ Enfin, nous regrettons l'absence de prise en compte du facteur microbiologique dans l'étude d'impact. La présence de gisements de pêche à pied de coquillages justifie des mesures conservatoires pour la santé publique. Des précautions sont donc à prendre sur ce point, qui peuvent aller du suivi de la qualité des gisements voisins (avant, pendant et après la période du dragage, selon une durée à préciser), à la fermeture à la pêche, ce qui nécessiterait aussi un examen de la qualité sanitaire des coquillages pour en autoriser la réouverture.

Espérant que ces éléments retiendront l'attention des services instructeurs, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de Laboratoire DEL/NT

H. GROSSEL

Copie :  
DEL/AA, Brest